

INFORMATIONS AUX LOCATAIRES



LORIENT HABITAT évolue à partir du 1er janvier 2019 et passe en comptabilité commerciale.

Afin de faciliter ce changement, les modes de paiement sont modifiés pour votre facture de loyer :

en **DECEMBRE 2018**

Vos paiements :

A L'AGENCE D'HENNEBONT

Toutes les opérations (espèces, chèques, cartes bancaires) ne seront plus possibles dès le **12 décembre**. Vous pourrez vous rendre au guichet du Trésor Public de Lorient jusqu'au 14 décembre.

AU GUICHET DU TRESOR PUBLIC DE LORIENT

Toutes les opérations (espèces, chèques, cartes bancaires) seront possibles jusqu'au **14 décembre inclus**.

AU CENTRE D'ENCAISSEMENT DU TRESOR PUBLIC

Vos envois de chèques et de TIP devront parvenir au centre d'encaissement au plus tard le **14 décembre**.

N'oubliez pas les délais d'acheminement du courrier.



en **JANVIER 2019**

01/01/2019 : Votre seul interlocuteur devient **LORIENT HABITAT**. Vous ne pouvez plus payer votre loyer au Trésor Public.

À compter du 02/01/2019 : Envoi de votre **avis d'échéance** de votre loyer de décembre 2018 (nouvelle présentation) accompagné de vos **nouvelles modalités de paiement**.

